

TITRE PROFESSIONNEL CONSEILLER EN INSERTION PROFESSIONNELLE

PROGRAMME DÉTAILLÉ

TITRE PROFESSIONNEL DU MINISTÈRE CHARGÉ DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION :
Diplôme reconnu par l'Etat à Bac + 2 - Niveau 5 - TP-00403 - Date d'effet : 23/03/2023
([Inscrit au RNCP37274 et éligible au CPF](#))

Financement : Plan de développement des compétences - Projet de Transition Pro – France Travail – CSP – CPF – Personnel – Contrat d'apprentissage – Contrat de professionnalisation

Prochaine session : du 10 juin 2025 au 06 février 2026

Durée totale : 8 mois répartis en 1 064 h de formation dont 616 en centre de formation et 448 en entreprise



7 boulevard Rembrandt
21000 Dijon



09 78 80 71 40



contact@accords-majeurs.fr
www.accords-majeurs.fr

Présentation du métier

Autres appellations :

Conseiller·ère en insertion professionnelle - Conseiller·ère en insertion sociale et professionnelle - Conseiller·ère emploi formation - Conseiller·ère à l'emploi – Chargé·e d'accompagnement social et professionnel – Chargé·e de projet d'insertion professionnelle – Accompagnateur·trice socioprofessionnel·le

Les aptitudes professionnelles

Le·la Conseiller·ère en Insertion Professionnelle (CIP) favorise par des réponses individualisées l'insertion sociale et professionnelle des jeunes ou des adultes rencontrant des difficultés d'insertion ou de reconversion (en prenant en compte les dimensions multiples de l'insertion : emploi, formation, logement, santé, mobilité, accès aux droits,...). Son action vise à les aider à construire et à s'approprier un parcours d'accès à l'emploi et à surmonter progressivement les freins rencontrés.

Le·la CIP accueille les personnes individuellement ou en groupe et facilite leur accès à des informations concernant l'emploi, la formation et les services dématérialisés. Il·elle appréhende la personne dans sa globalité et analyse ses besoins. Il·elle identifie ses atouts, ses freins, ses motivations et ses compétences pour élaborer avec elle progressivement un diagnostic partagé de sa situation.

Afin de favoriser les interactions entre les publics et leurs environnements socio-économiques, il·elle s'appuie sur ses connaissances du bassin d'emploi, du marché du travail, de l'offre de formation, des dispositifs et des aides. Il·elle travaille en équipe, en réseau et dans un cadre partenarial avec des structures et des acteurs de son territoire d'intervention qu'il·elle a identifiés. Il·elle rend compte de son activité à sa structure et aux prescripteurs et en assure le traitement administratif à l'aide d'outils bureautiques et numériques.

Afin d'accompagner les personnes vers l'emploi, le·la CIP définit avec elles lors d'entretiens individuels centrés sur la personne, des parcours d'insertion adaptés à leurs projets, leurs ressources et leurs besoins. Ces parcours sont structurés en étapes que le·la CIP réajuste en fonction de la progression effective des personnes et des évolutions de l'environnement socio-économique. Il·elle les suit dans la réalisation de leurs parcours en utilisant les services numériques adaptés et contribue à la levée des freins rencontrés. Il·elle conçoit, prépare et anime différents ateliers sur des thèmes liés à leur parcours d'insertion. Le·la CIP analyse régulièrement sa pratique afin de la faire évoluer.

Présentation du métier

A partir de l'analyse de son territoire et dans une démarche projet, il-elle prend contact avec des employeurs pour développer des modes de coopération. Il-elle aide et conseille des employeurs pour le recrutement et l'intégration de différents publics depuis l'analyse du besoin jusqu'à la mobilisation des mesures et prestations adaptées. Il-elle définit des modalités de collaboration avec les employeurs et contribue à l'insertion durable des publics dans l'emploi. Il-elle inscrit ses actes professionnels dans une démarche de développement durable.

Le-la Conseiller-ère en Insertion Professionnelle inscrit ses activités dans les missions de sa structure et respecte les principes éthiques du métier. Suivant son contexte de travail, il-elle peut se spécialiser dans un champ spécifique de l'insertion. Autonome dans le déroulement de ses interventions, il-elle est placé-e sous la responsabilité hiérarchique du directeur de la structure ou du chef de service.

Il-elle intervient dans les locaux de son organisme et selon ses missions dans ceux des partenaires ou en entreprise.

Le-la CIP est en contact principalement avec le public de sa structure (jeunes, travailleurs en situation de handicap, demandeurs d'emploi, salariés, cadres, seniors, bénéficiaires des minima sociaux, personnes sous main de justice,...). Il-elle travaille seul-e ou en équipe et entretient des liens permanents avec les acteurs locaux de l'insertion sociale et professionnelle.

Ses interventions s'effectuent dans le cadre d'horaires généralement réguliers.

Présentation de la formation

1) Public

Toute personne souhaitant devenir :

- Conseiller·ère en Insertion Professionnelle
- Conseiller·ère en insertion sociale et professionnelle
- Conseiller·ère emploi formation – Conseiller·ère à l'emploi
- Chargé·e d'accompagnement social et professionnel
- Chargé·e de projet d'insertion professionnelle
- Accompagnateur·trice socioprofessionnel·le

2) Prérequis/ conditions d'accès

- Dossier de candidature et entretien de motivation et d'aptitude
- Niveau baccalauréat ou équivalent par l'expérience – Possibilité de faire un dossier VAPP (nous consulter si besoin).

Et/ou Expérience dans le domaine administratif en entreprise ou en structure associative de 2 ans environ (connaissance de l'environnement, des différentes fonctions et des interrelations), acquis professionnels dans le domaine du secrétariat (pratique du traitement de texte et du tableur, rédaction et présentation d'écrits professionnels, etc.).

- Accessible également par VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) - nous consulter.

Accessibilité aux PSH

Pour les personnes en situation de handicap, un accompagnement spécifique avec notre référent handicap peut être réalisé pour faciliter leur parcours.

3) Objectif global :

Former et professionnaliser des conseillers qui analyseront la demande des personnes et poseront les bases d'un diagnostic partagé, qui accompagneront les personnes dans leurs parcours d'insertion professionnelle et mettront en oeuvre une offre de services auprès des employeurs.

4) Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation vous serez capable de :

- 1- Accueillir pour analyser la demande des personnes et poser les bases d'un diagnostic partagé
- 2-Accompagner les personnes dans leurs parcours d'insertion sociale et professionnelle
- 3-Mettre en oeuvre une offre de service auprès des employeurs pour favoriser l'insertion professionnelle
- 4-Utiliser les outils utiles pour l'activité du CIP

Compétences transversales de l'emploi

Intégrer la prévention des risques professionnels dans son travail

Informations complémentaires :

Des qualifications partielles (CCP) peuvent être obtenues en suivant un ou plusieurs modules – Nous consulter.

Déroulement de la formation

Module 1 : Période d'intégration et accompagnement

- Accueil / Prise en main de la plateforme LMS
- Sensibilisation au développement durable
- Sensibilisation au harcèlement et à la discrimination
- Sensibilisation au handicap
- Accompagnement individualisé pendant la période de formation (stages, emploi, examens, écrits...).
- Préparation au jury (3 examens blanc pendant la formation avant l'examen final).

Module 2 - L'accueil des personnes / Analyser la demande et réaliser un diagnostic

- Informer une personne ou un groupe sur les ressources en matière d'insertion et les services dématérialisés
- Analyser la demande de la personne et poser les bases d'un diagnostic partagé
- Exercer une veille informationnelle, technique et prospective pour adapter son activité au public et au contexte
- Travailler en équipe, en réseau et dans un cadre partenariat pour optimiser la réponse aux besoins des personnes accueillies
- Réaliser le traitement administratif et les écrits professionnels liés à l'activité dans un environnement numérique
- La conduite du projet
- Outils de gestion des emplois et des compétences

Module 3 - Accompagner les personnes dans leur parcours d'insertion professionnelle

- Contractualiser et suivre avec la personne son parcours d'insertion professionnelle
- Accompagner une personne à l'élaboration de son projet professionnel
- Accompagner la réalisation des projets professionnels
- Concevoir des ateliers thématiques favorisant l'insertion professionnelle des publics
- Préparer et animer des ateliers thématiques favorisant l'insertion
- Analyser sa pratique professionnelle
- Le positionnement professionnel : entretien d'explicitation
- Suivi de l'information juridique de la formation au quotidien
- Méthodologie de l'accompagnement
- Les documents annexes : règlement intérieur, charte informatique...

Déroulement de la formation

Module 4 - Favoriser l'insertion professionnelle par la mise en œuvre d'une offre de service auprès des employeurs

- Déployer, dans une démarche projet, des actions de prospection avec les employeurs du territoire pour favoriser l'insertion professionnelle
- Apporter un appui technique aux employeurs en matière de recrutement
- Faciliter l'intégration et le maintien du salarié dans son environnement professionnel
- Inscrire ses actes professionnels dans une démarche de développement durable
- Développer et entretenir son réseau

Module 5 - Développement de l'activité et des outils du CIP

- Efficacité personnelle et professionnelle : écrits professionnels, travail en équipe et en autonomie, affirmation de soi et prise de parole, gestion de conflits, gestion du stress...
- Certificat Voltaire : remise à niveau en orthographe, grammaire et vocabulaire
- Communication écrite interne/externe
- Outils numériques : plateforme LMS, réseaux sociaux, plateformes collaboratives...
- Outils bureautiques : Word, Excel, Powerpoint.

PRATIQUE EN ENTREPRISE

- 385 heures minimum de pratique en entreprise sont obligatoire pour valider le titre professionnel, soit 11 semaines de stage.

Modalités pédagogiques

Démarche

Les buts seront atteints par la mise en œuvre d'une pédagogie combinant :

- L'élaboration d'un contrat de parcours personnalisé : objectifs personnels et projet de formation
- Un travail d'élaboration personnelle (études de cas et formalisation des pratiques)
- Une écoute et un appui personnalisés : individualisation de la démarche et bilans intermédiaires collectifs et/ou individuels
- L'entraînement à des situations concrètes.

Les méthodes pédagogiques

- Apports informatifs et contextuels
- Une plateforme LMS collaborative
- Un lieu de visio-conférence en accès libre
- Debriefing.
- Auto-évaluation au moyen de « grilles d'évaluation »
- Un dossier pédagogique stagiaire sera remis en fin de formation
- Evaluation orale et écrite en fin de formation

La valeur ajoutée de cette formation

Titre professionnel reconnu par l'Etat

Une équipe complémentaire et pluridisciplinaire, une conjugaison d'expériences professionnelles dans les domaines :

- Développement personnel
- Coaching individuel et d'équipes
- Gestion de carrières et ressources humaines
- Communication, expression et créativité
- Digital et numérique
- Psychologie du travail

Un positionnement à l'entrée de formation (questionnaire ou autodiagnostic) permet la mise en place d'un parcours individuel, accompagné et sécurisé. Un entretien de sélection est réalisée afin de pouvoir accéder à la formation. Cette formation est accessible avec un niveau Bac.

Supports et Matériel pédagogiques fournis.

- Tableau interactif
- Plateforme LMS
- Supports pédagogiques écrits et audiovisuels

Accessibilité et repas :

- Possibilité de manger sur place
- Tram T2 Nation

Nombre de participants

- Maximum 18

Modalités d'évaluation

La validation du titre professionnel est évaluée par un jury au vu :

- D'une mise en situation professionnelle.
- Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- Du dossier projet et de ses annexes éventuelles.
- Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.
- D'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé.

Mise en situation professionnelle | orale de 45 minutes

Pendant 15 minutes, le candidat s'isole pour se préparer. La mise en situation d'une durée de 30 minutes s'effectue dans une salle permettant la conduite d'un entretien et l'observation par le jury placé en retrait.

Entretien technique | oral de 40 min

Cette épreuve se déroule obligatoirement après la mise en situation en trois temps.

1. Après la mise en situation, le candidat dispose de 20 minutes pour réaliser par écrit la synthèse de l'entretien d'accueil et pour analyser sa pratique. Au terme de sa préparation, le candidat remet sa synthèse de l'entretien au jury.
2. Le candidat présente oralement son analyse de pratique.
3. Puis le jury questionne le candidat à partir de la mise en situation et de son écrit.

Questionnement à partir d'une production | oral de 1 heure

1. Présentation orale par le candidat. (20 minutes). Le candidat donne des éléments de contexte et expose l'analyse de sa pratique d'accompagnement individuel et collectif et l'analyse de la mise en œuvre de l'offre de services auprès des employeurs.
2. Questionnement par le jury à partir de la présentation écrite et orale du candidat (40 minutes)

Entretien final | oral de 20 min

Y compris le temps d'échange avec le candidat sur le dossier professionnel.

L'objectif de cet entretien est d'évaluer la représentation que se fait le candidat de l'emploi et des comportements professionnels induits.

Modalités d'évaluation

Modalités d'évaluations continues :

Évaluation formative

- À chaque séquence pédagogique, des exercices et des mises en situation permettront au formateur et aux participants d'évaluer les acquis et axes de progrès.

Évaluation sommative

- En fin de formation, une évaluation orale est faite par le formateur au moyen d'un tour de table puis d'une synthèse des fiches individuelles de progrès permettant à chaque participant de repartir avec des objectifs concrets à mettre en œuvre.

Évaluation du niveau de satisfaction

- Une évaluation qualitative est proposée par l'intervenant en termes d'acquis et de satisfaction par rapport à la formation suivie. Elle permet au formateur d'ajuster ses contenus et méthodes de formation pour la prochaine session si nécessaire.
- Un bilan de chaque phase de formation est réalisé et partagé avec l'ensemble de l'équipe pédagogique.

Évaluations intermédiaires

Trois évaluations intermédiaires sont réalisées en cours de formation à chaque fin de période en centre de formation en intégrant progressivement les acquis de formation et en respectant les conditions exactes de l'examen final. Ces évaluations sont intégrées dans le dossier du candidat pour l'examen final avec les écrits demandés dans le référentiel de certification.



7 boulevard Rembrandt
21000 Dijon



09 78 80 71 40



contact@accords-majeurs.fr
www.accords-majeurs.fr

Indicateurs de résultats

TITRE PROFESSIONNEL CONSEILLER EN INSERTION PROFESSIONNELLE

Taux de réussite



97% sur 97 apprenants présentés à l'examen

Taux d'insertion



91% sur 66 apprenants ayant répondu à l'enquête d'insertion à 6 mois sur 97

Taux de satisfaction



95% sur 98 apprenants interrogés. 95 personnes sur 98 ont réalisé un retour d'enquête

Taux de recommandation



98% sur 98 apprenants interrogés. 95 personnes sur 98 ont réalisé un retour d'enquête

Sur un total de 101 apprenants, 3 personnes ont quitté la formation avant la fin de cette dernière (pour raison de santé, erreur d'orientation et problématique personnelle)



7 boulevard Rembrandt
21000 Dijon



09 78 80 71 40

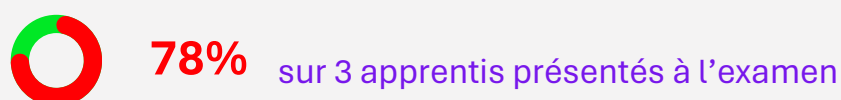


contact@accords-majeurs.fr
www.accords-majeurs.fr

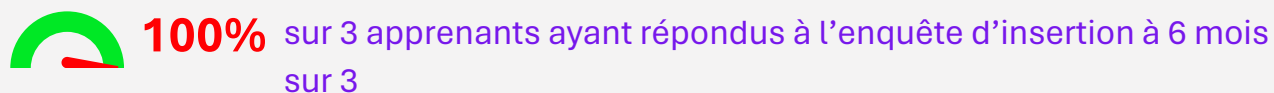
Indicateurs de résultats CFA

TITRE PROFESSIONNEL CONSEILLER EN INSERTION PROFESSIONNELLE

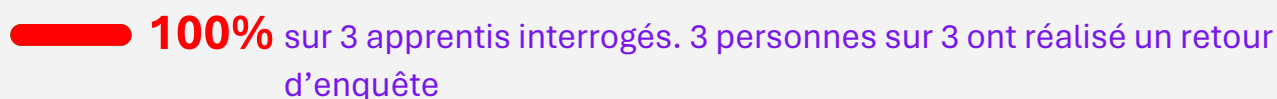
Taux de réussite



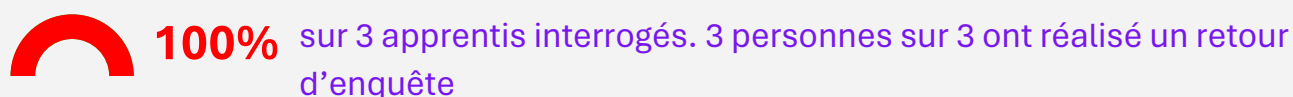
Taux d'insertion



Taux de satisfaction



Taux de recommandation



VALEUR AJOUTÉE : 40

Sur un total de 3 apprentis, aucune personne n'a interrompu sa formation et n'a poursuivi des études



7 boulevard Rembrandt
21000 Dijon



09 78 80 71 40



contact@accords-majeurs.fr
www.accords-majeurs.fr